

**Avis sur les éléments de cadrage de demande
d'accréditation**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 3 décembre 2019**

Délibération 2019/12/CFVU - 106

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

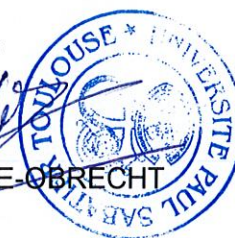
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent un avis favorable sur les éléments de cadrage de demande d'accréditation (document joint).

Toulouse le 16 décembre 2019

La Présidente

Régine ANDRE-OBRECHT



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Offre de Formation Accréditation

Université Paul Sabatier

Eléments de contexte

- Les axes de la stratégie formation (CA du mai 2019)
- Assemblée générale (Juillet 2019)
- Cadre réglementaire des diplômes
- Loi Orientation et à la Réussite des Etudiants (ORE)
- Réforme de l'accès aux études de Santé
- Réforme de l'arrêté des Licences Professionnelles (à venir)

Une transformation en profondeur de l'offre de formation

CFVU 19 novembre 2019

Offre de Formation Accréditation

Six orientations stratégiques (CA - mai 2019)

1. **Accroître la visibilité et l'attractivité de l'université en s'appuyant sur une recherche fortement soutenue**
2. **Favoriser la dynamique d'innovation pour répondre aux grands enjeux sociétaux en contribuant au développement du territoire**
3. **Placer l'université comme producteur et inventeur de compétences au cœur de la société future**
4. **Assurer la réussite pour chacun, selon ses talents et capacités**
5. **Assumer notre rôle d'acteur socio-économique**
6. **Promouvoir à l'international la formation et la recherche pour accroître rayonnement et attractivité**

Placer l'université comme producteur et inventeur de compétences au cœur de la société future

Axe 1: Mettre en œuvre l'approche « Blocs de compétences » pour la formation de tous, tout au long de la vie

- 1.1. Décrire en compétences et structurer en blocs de compétences la formation
- 1.2. Mettre en place une évaluation des compétences adaptée au type de « certification »
- 1.3 Accompagner la transformation (une méthodologie et le groupe A'Comp)

Placer l'université comme producteur et inventeur de compétences au cœur de la société future

Axe 2: Professionnaliser la construction et le suivi de l'OF dans une dynamique de développement de FTLV et d'apprentissage

2.1 Intégrer dans le suivi de l'OF le monde socio-économique

- Accroître l'alternance, possible dans toute mention de master
- Créer les Conseils de Perfectionnement Sectoriels (veille des métiers, analyse de la pertinence des blocs de compétences)

2.2 Affirmer le lien avec le Recherche Affirmer le couplage Recherche-Ingénieur

- Inscrire l'initiation à la recherche et la pédagogie par la recherche dans toute licence
- Offrir systématiquement dans toute mention de master un BC « actualisé » pour un « update » des apprenants (FTLV)
- Généraliser le dialogue Recherche-Formation-Entreprises, au sein de chaque master

Placer l'université comme producteur et inventeur de compétences au cœur de la société future

Axe 3: Affirmer l'importance des compétences transversales et professionnelles

- 3.1. Former aux compétences du numérique (transformation numérique de la société)
- 3.2. Sensibiliser aux défis de demain : Objectifs Développement Durable, ...
- 3.3. Former aux compétences entrepreneuriales
- 3.4. Développer les compétences douces « soft skills » (pédagogie active)
- 3.5. Assurer la maîtrise d'une langue étrangère

Assurer la réussite pour chacun, selon ses talents et capacités

Axe 1: Proposer un parcours individualisé et sécurisé pour la réussite de chacun

- 1.1 Rendre possible des déroulés temporels différents
 - Identifier les double-diplômes possibles
 - Afficher des parcours accélérés (licence en 2 ans)
 - Développer des dispositifs « spécifiques » (OUI-SI) en licence
- 1.2 Identifier et rendre visible les passerelles (≠ réorientation)
 - Intégrer la diversité des entrants (réforme du baccalauréat)
 - Anticiper les multiples parcours (études de santé, nouvel arrêté LP)
- 1.3 Accompagner l'apprenant tout au long de son parcours
 - Accompagner le Projet Personnel et Professionnel de l'apprenant
 - Inventer la Direction des Etudes sur la durée des parcours
 - Généraliser le Contrat Pédagogique de Réussite

Assurer la réussite pour chacun, selon ses talents et capacités

Axe 2: Placer l'université comme initiatrice de nouvelles pédagogies

2.1 Développer l'autonomie, le travail en équipe et la créativité de l'apprenant

- Développer les mises en situation, le projet tuteuré incluant les entreprises (laboratoires compris) : objectif à 50% en L3, M2
- Evaluer les compétences « soft skills »

2.2 Oser la transformation numérique de la formation (à distance) (objectif à 20% en 2026, sauf en L1)

- Créer et mutualiser les ressources numériques
- Organiser le suivi (tutorat collectif, individuel), tout en favorisant l'échange dans le temps présentiel, en fonction de l'apprenant.
- Certifier les acquis d'apprentissage « à distance »

Assurer la réussite pour chacun, selon ses talents et capacités

Axe 3: Reconnaître le rôle de chaque membre de l'équipe pédagogique

3.1 Intégrer les nouvelles formes d'actions pédagogiques dans le service de chaque membre (enseignement, secrétaire ...)

- Sortir du REH les actions pédagogiques
- Recenser et évaluer toutes les activités pédagogiques

3.2 Répondre au besoin de montée en compétences pour chaque membre

- Former aux nouvelles pédagogies
- Mettre en place des primes pédagogiques
- Créer le Congé Pédagogique
- Prendre en compte au niveau local dans la promotion

Cadre national des formations : Mentions/Parcours

Mention : élément de référence.

Chaque mention est organisée en parcours types de formation, de façon cohérente, avec un socle commun à tous les parcours.

Par définition, deux parcours de deux mentions différentes sont différents puisque chacun est « coloré » par la mention dont il est un des éléments d'organisation.

Règlementairement, un parcours ne peut être dans plusieurs mentions. En revanche, il peut y avoir des mutualisations entre parcours de différentes mentions.

Parcours individualisé pour la réussite de chacun - Professionnalisation

Construction de l'offre de formation en blocs de compétences avec établissement d'un contrat pédagogique individuel

- Intégrer le projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE) de la L1 au M2 (3 ECTS par semestre sauf S6 et S10)
- parcours professionnalisants en Licence (UE de stage obligatoire ou optionnel, en dernière année de Licence).
 - UE de sport optionnelle
 - UE Engagement Social et Citoyen optionnelle (3 ECTS)
 - UE Entrepreneuriat optionnelle
- Enseignement par projet : 3 ECTS = 70h à 75h travail personnel
- Stage : environ 5 ECTS /mois
 - LP : projet et Stage (4 mois)
 - M2 : stage long (5 à 6 mois)

Réforme de l'accès aux études de Santé

Intégrer les mineures de Santé dans les parcours de Licence (LAS):

- Mineure Santé d'au moins 10 ECTS intégrée dans les parcours de Licence en L1 et L2

Penser les mineures disciplinaire dans le portail Santé (PASS)

- Mineures disciplinaires d'au moins 10 ECTS (d'ores et déjà intégrée dans le PASS)
- Construire les mineures favorisant la réussite en L2 (prévoir éventuellement des UE d'adaptation en L2).

Organisation des formations en blocs de compétences

*Une transformation en profondeur déjà amorcée =>
passage du « Disciplinaire » à l'évaluation des Compétences*

1- Evaluation de la cohérence de la formation au sein de la mention nationale
⇒ Correspondances des compétences professionnelles de Fiche RNCP et

Parcours-types

2- Agrégation des compétences en blocs de compétences « cohérents »

3- Correspondance Blocs de compétences locaux et unités d'enseignement
UE : éléments capitalisables et validés par ECTS

4- Rapprochement Blocs de compétences nationaux et approche locale
⇒ *Tableau de croisement BC nationaux / UE : rattachement des compétences*
(en fonction de la disponibilité nationale)

5- Adéquation Blocs de compétences locaux et blocs d'enseignement

Objectifs visés sur la durée de l'accréditation

Cadre économique de la construction et mise en œuvre de l'Offre de Formation

Cadre économique de l'offre de formation :

- assurer la soutenabilité (évolution des moyens – potentiel humain, salles, ... - et évolution des effectifs)
- traiter les usagers de manière équitable / diplôme



Offre de Formation Accréditation

Université Paul Sabatier

Eléments de contexte

- Les axes de la stratégie formation (CA du mai 2019)
- Assemblée générale (Juillet 2019)
- Cadre réglementaire des diplômes
- Loi Orientation et à la Réussite des Etudiants (ORE)
- Réforme de l'accès aux études de Santé
- Réforme de l'arrêté des Licences Professionnelles (à venir)

Une transformation en profondeur de l'offre de formation

CFVU 19 novembre 2019

Offre de Formation Accréditation

Six orientations stratégiques (CA - mai 2019)

1. **Accroître la visibilité et l'attractivité de l'université en s'appuyant sur une recherche fortement soutenue**
2. **Favoriser la dynamique d'innovation pour répondre aux grands enjeux sociétaux en contribuant au développement du territoire**
3. **Placer l'université comme producteur et inventeur de compétences au cœur de la société future**
4. **Assurer la réussite pour chacun, selon ses talents et capacités**
5. **Assumer notre rôle d'acteur socio-économique**
6. **Promouvoir à l'international la formation et la recherche pour accroître rayonnement et attractivité**

Placer l'université comme producteur et inventeur de compétences au cœur de la société future

Axe 1: Mettre en œuvre l'approche « Blocs de compétences » pour la formation de tous, tout au long de la vie

- 1.1. Décrire en compétences et structurer en blocs de compétences la formation
- 1.2. Mettre en place une évaluation des compétences adaptée au type de « certification »
- 1.3 Accompagner la transformation (une méthodologie et le groupe A'Comp)

Placer l'université comme producteur et inventeur de compétences au cœur de la société future

Axe 2: Professionnaliser la construction et le suivi de l'OF dans une dynamique de développement de FTLV et d'apprentissage

2.1 Intégrer dans le suivi de l'OF le monde socio-économique

- Accroître l'alternance, possible dans toute mention de master
- Créer les Conseils de Perfectionnement Sectoriels (veille des métiers, analyse de la pertinence des blocs de compétences)

2.2 Affirmer le lien avec le Recherche Affirmer le couplage Recherche-Ingénieur

- Inscrire l'initiation à la recherche et la pédagogie par la recherche dans toute licence
- Offrir systématiquement dans toute mention de master un BC « actualisé » pour un « update » des apprenants (FTLV)
- Généraliser le dialogue Recherche-Formation-Entreprises, au sein de chaque master

Placer l'université comme producteur et inventeur de compétences au cœur de la société future

Axe 3: Affirmer l'importance des compétences transversales et professionnelles

- 3.1. Former aux compétences du numérique (transformation numérique de la société)
- 3.2. Sensibiliser aux défis de demain : Objectifs Développement Durable, ...
- 3.3. Former aux compétences entrepreneuriales
- 3.4. Développer les compétences douces « soft skills » (pédagogie active)
- 3.5. Assurer la maîtrise d'une langue étrangère

Assurer la réussite pour chacun, selon ses talents et capacités

Axe 1: Proposer un parcours individualisé et sécurisé pour la réussite de chacun

- 1.1 Rendre possible des déroulés temporels différents
 - Identifier les double-diplômes possibles
 - Afficher des parcours accélérés (licence en 2 ans)
 - Développer des dispositifs « spécifiques » (OUI-SI) en licence
- 1.2 Identifier et rendre visible les passerelles (≠ réorientation)
 - Intégrer la diversité des entrants (réforme du baccalauréat)
 - Anticiper les multiples parcours (études de santé, nouvel arrêté LP)
- 1.3 Accompagner l'apprenant tout au long de son parcours
 - Accompagner le Projet Personnel et Professionnel de l'apprenant
 - Inventer la Direction des Etudes sur la durée des parcours
 - Généraliser le Contrat Pédagogique de Réussite

Assurer la réussite pour chacun, selon ses talents et capacités

Axe 2: Placer l'université comme initiatrice de nouvelles pédagogies

2.1 Développer l'autonomie, le travail en équipe et la créativité de l'apprenant

- Développer les mises en situation, le projet tuteuré incluant les entreprises (laboratoires compris) : objectif à 50% en L3, M2
- Evaluer les compétences « soft skills »

2.2 Oser la transformation numérique de la formation (à distance) (objectif à 20% en 2026, sauf en L1)

- Créer et mutualiser les ressources numériques
- Organiser le suivi (tutorat collectif, individuel), tout en favorisant l'échange dans le temps présentiel, en fonction de l'apprenant.
- Certifier les acquis d'apprentissage « à distance »

Assurer la réussite pour chacun, selon ses talents et capacités

Axe 3: Reconnaître le rôle de chaque membre de l'équipe pédagogique

3.1 Intégrer les nouvelles formes d'actions pédagogiques dans le service de chaque membre (enseignement, secrétaire ...)

- Sortir du REH les actions pédagogiques
- Recenser et évaluer toutes les activités pédagogiques

3.2 Répondre au besoin de montée en compétences pour chaque membre

- Former aux nouvelles pédagogies
- Mettre en place des primes pédagogiques
- Créer le Congé Pédagogique
- Prendre en compte au niveau local dans la promotion

Cadre national des formations : Mentions/Parcours

Mention : élément de référence.

Chaque mention est organisée en parcours types de formation, de façon cohérente, avec un socle commun à tous les parcours.

Par définition, deux parcours de deux mentions différentes sont différents puisque chacun est « coloré » par la mention dont il est un des éléments d'organisation.

Règlementairement, un parcours ne peut être dans plusieurs mentions. En revanche, il peut y avoir des mutualisations entre parcours de différentes mentions.

Parcours individualisé pour la réussite de chacun - Professionnalisation

Construction de l'offre de formation en blocs de compétences avec établissement d'un contrat pédagogique individuel

- Intégrer le projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE) de la L1 au M2 (3 ECTS par semestre sauf S6 et S10)
- parcours professionnalisants en Licence (UE de stage obligatoire ou optionnel, en dernière année de Licence).
 - UE de sport optionnelle
 - UE Engagement Social et Citoyen optionnelle (3 ECTS)
 - UE Entrepreneuriat optionnelle
- Enseignement par projet : 3 ECTS = 70h à 75h travail personnel
- Stage : environ 5 ECTS /mois
 - LP : projet et Stage (4 mois)
 - M2 : stage long (5 à 6 mois)

Réforme de l'accès aux études de Santé

Intégrer les mineures de Santé dans les parcours de Licence (LAS):

- Mineure Santé d'au moins 10 ECTS intégrée dans les parcours de Licence en L1 et L2

Penser les mineures disciplinaires dans le portail Santé (PASS)

- Mineures disciplinaires d'au moins 10 ECTS (d'ores et déjà intégrée dans le PASS)
- Construire les mineures favorisant la réussite en L2 (prévoir éventuellement des UE d'adaptation en L2).

Organisation des formations en blocs de compétences

*Une transformation en profondeur déjà amorcée =>
passage du « Disciplinaire » à l'évaluation des Compétences*

- 1- Evaluation de la cohérence de la formation au sein de la mention nationale
=> Correspondances des compétences professionnelles de Fiche RNCP et

Parcours-types

- 2- Agrégation des compétences en blocs de compétences « cohérents »

- 3- Correspondance Blocs de compétences locaux et unités d'enseignement
UE : éléments capitalisables et validés par ECTS

- 4- Rapprochement Blocs de compétences nationaux et approche locale
=> *Tableau de croisement BC nationaux / UE : rattachement des compétences*
(en fonction de la disponibilité nationale)

- 5- Adéquation Blocs de compétences locaux et blocs d'enseignement

Objectifs visés sur la durée de l'accréditation

Cadre économique de la construction et mise en œuvre de l'Offre de Formation

Cadre économique de l'offre de formation :

- assurer la soutenabilité (évolution des moyens – potentiel humain, salles, ...- et évolution des effectifs)
- traiter les usagers de manière équitable / diplôme

